

Aviculteurs : un logo « Origine France » pour le foie gras



© 2019 Les Echos Publishing

Afin de relancer les exportations, notamment au Japon, de foie gras, magrets et autres confits, qui ont subi un sérieux coup de frein en raison de l'épidémie de grippe aviaire des années 2016 et 2017, le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog) vient de mettre en place un logo « Origine France ».

Commun au foie gras (logo « Foie gras de France »), au magret (« Magret de France ») et au confit (« Confit de France »), ce logo pourra être utilisé à condition que les animaux soient nés, élevés, engraisés, abattus, transformés et étiquetés en France. Ainsi, selon le Cifog, ce ne sont pas moins de 90 % du foie gras de canard commercialisé par les grandes maisons françaises et environ 30 % du foie gras d'oie qui sont éligibles à ce logo.

Regroupant tous les terroirs français de production (Alsace, Bretagne, Pays-de-Loire, Normandie et sud-ouest), le logo « Origine France » se veut complémentaire des signes de qualité déjà existant tels que le « Label rouge » ou « l'IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest »). Les consommateurs bénéficieront ainsi d'un niveau d'identification national en plus du niveau régional existant pour le Sud-Ouest.

À noter : selon le Cifog, sur les 8 premiers mois de l'année 2019, le solde de la balance commerciale des produits liés au foie gras était redevenu positif à hauteur d'environ 10 millions d'euros. Un résultat encourageant mais très loin des 57 millions d'euros enregistrés en 2015 avant l'épidémie de grippe aviaire.

© 2019 Les Echos Publishing